



# Appel à projets FFRE

---

## 2024

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie soutiendra la recherche en 2024 à hauteur de minimum 230K€

- 
- **Crédit de recherche : « Comprendre ou soigner les épilepsies » :  
60 000 €**
  - **Crédit de recherche : « Epilepsie et Société » : 60 000 €**
  - **« Bourse Valérie Chamillard » : 50 000 €**
  - **« Syndromes FIRES/NORSES » : 60 000 €**

- La FFRE attribuera en 2024, un ou deux crédit(s) de recherche pour financer ou co-financer un projet de recherche visant à mieux comprendre l'épilepsie ou en améliorer la prévention, le diagnostic, la prise en charge ou encore le développement d'approches thérapeutiques innovantes pour mieux soigner l'épilepsie. Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

---

## Appel à projets : Comprendre ou soigner l'épilepsie

**60 000 €**

---

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En

quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.
- Pour les projets déjà soumis précédemment à la FFRE, une réponse argumentée aux commentaires des évaluateurs est attendue (1 page maximum).

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2023 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2024.

**Date limite de réception des dossiers : 12 avril 2024 au soir.**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

**ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.**

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

La FFRE attribuera en 2024 un ou deux crédit(s) de recherche pour financer ou co-financer des projets de recherche visant à Analyser les facteurs psychologiques, socio-économiques, démographiques et/ou cliniques qui influenceraient l'émergence ou l'évolution de l'épilepsie et des troubles qui peuvent lui être associés.

Mieux évaluer et prendre en charge les conséquences de l'épilepsie sur la vie quotidienne, la scolarité ou l'insertion socio-professionnelle.

Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

## Appel à projets : Épilepsie et société

**60 000 €**

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez ni publié ni collaboré depuis au moins 5 ans.
- Pour les projets déjà soumis précédemment à la FFRE, une réponse argumentée aux commentaires des évaluateurs est attendue (1 page maximum).

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2023 ne peuvent pas candidater.

Les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE qui n'auraient pas remis leur rapport scientifique et financier ne peuvent pas candidater.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2024.

**Date limite de réception des dossiers : 12 avril 2024 au soir.**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

**ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.**

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

La FFRE attribuera en 2024 une bourse, financée par la Fondation Valérie Chamailard, abritée par la Fondation de France. Cette bourse de 50 000 euros sera attribuée à une chercheuse ou un chercheur non statutaire niveau doctoral ou post-doctoral, pour un projet portant sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent. Le financement pourra couvrir un salaire ainsi que des frais de fonctionnement.

Cette bourse n'est pas cumulable avec la bourse d'autres financeurs.

---

## Appel à projets : « Bourse Valérie Chamailard »

**50 000 €**

---

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais, (sauf le résumé grand public) assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clefs
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet, la composition de(s) l'équipe d'accueil et le cas échéant le rôle de chacun de leurs membres dans la réalisation du projet (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.
- Pour les projets déjà soumis précédemment à la FFRE, une réponse argumentée aux commentaires des évaluateurs est attendue (1 page maximum).

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2024.

**Date limite de réception des dossiers : 12 avril 2024 au soir.**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

**ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.**

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

La FFRE attribuera en 2024, avec le soutien de l'association Paratonnerre, un crédit de recherche pour financer ou co-financer un projet de recherche permettant de mieux diagnostiquer, comprendre ou traiter les syndromes de FIRES/NORSE. Ce financement sera d'un montant maximum de 60 000 euros.

Cet appel à projets est ouvert à l'international.

## Appel à projets : « Syndrome de FIRES/NORSE »

**60 000 €**

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez ni publié ni collaboré depuis au moins 5 ans.
- Pour les projets déjà soumis précédemment à la FFRE, une réponse argumentée aux commentaires des évaluateurs est attendue (1 page maximum).

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

Les lauréats de l'appel à projets 2023 ne peuvent pas candidater.

Les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE qui n'auraient pas remis leur rapport scientifique et financier ne peuvent pas candidater.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2024.

**Date limite de réception des dossiers : 12 avril 2024 au soir.**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

**ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.**

**L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**